

Par exemple, sur ces petites images-souvenirs, qu'on distribue à la suite de la mort d'un parent ou d'un ami, on imprime de confiance que la prière « Miséricordieux Jésus, donnez-*lui* le repos éternel » est enrichie d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Or, M. Saint-Denis nous apprend qu'on ne peut gagner par cette prière que l'indulgence de 50 jours, accordée à l'invocation du Saint Nom de Jésus, et que d'ailleurs la désignation de ceux pour qui l'on prie doit être au pluriel : « Donnez-*leur*, et non pas donnez *lui* le repos éternel ».

Par exemple encore, combien de gens pensent faussement que les chapelets dits des Pères Croisiés sont plus riches en indulgences que les chapelets rosariés. Ce qui est spécial aux « Croisiés », nous explique M. Saint-Denis, c'est qu'on gagne l'indulgence à la récitation de chaque *Ave*, tandis qu'avec un chapelet rosarié, il faut aller jusqu'au bout de la cinquième dizaine..... (1).

Bref, les « feuillets d'indulgences » qu'on peut se procurer chez l'auteur, à Chambly, sont fort instructifs. Tout prêtre dans le ministère devrait en avoir à sa portée qu'il distribuerait à ses paroissiens, à ses pénitents, aux bonnes sœurs, aux enfants des écoles. Ce serait un profit net ; car cela permettrait de capitaliser pour les jours de là-haut, où « ni les vers ni la rouille ne détruiront plus jamais rien ».

(1) Nous croyons devoir rappeler à ce sujet ce que nous disions dernièrement. — Sur la demande du R. Père général des Dominicains, Sa Sainteté a daigné déclarer, que désormais toutes les indulgences du Rosaire pourront être gagnées même en récitant les dizaines séparément les unes des autres, alors que jusqu'ici, en-dehors du Rosaire hebdomadaire, il fallait dire au moins un chapelet sans interruption. Les personnes qui ont la pieuse habitude de sanctifier les heures de la journée par la récitation d'une dizaine du Rosaire ; celles qui, pour achever le Rosaire entier dans la journée, sont obligées d'utiliser les petits moments disponibles, ici ou là, seront particulièrement reconnaissantes au Souverain-Pontife de cette nouvelle preuve de sa condescendante bonté.